
Jour de séance 38

le vendredi 10 mai 2024

9 h

Prière.

M^{me} Conroy (Miramichi) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à appuyer le projet de fret aérien international. (Pétition 19.)

M. McKee donne avis de motion 74 portant que, le jeudi 16 mai 2024, appuyé par M. Gauvin, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Higgs prévoit déposer un projet de loi pour le traitement involontaire des personnes souffrant de troubles liés à l'utilisation de substances ;

attendu qu'un tel projet de loi est considéré comme une tentative visant à permettre de « nettoyer les rues » sans aborder les déterminants sociaux sous-jacents de la santé ;

attendu que le traitement involontaire fait fi des défis intersectionnels liés à la pauvreté, aux traumatismes intergénérationnels, à la non-conformité de genre, à la neurodiversité, à l'autochtonité, à la racisation et à d'autres obstacles aux soins ;

attendu que le manque de logements appropriés et abordables et les faibles taux d'aide au revenu exacerbent la crise de l'itinérance ;

attendu qu'incarcérer les personnes sans traiter les causes profondes constitue une violation des droits fondamentaux de la personne et ne s'est pas révélé efficace selon les données et recherches actuelles ;

attendu que l'adoption d'une loi sur le traitement involontaire contreviendrait à l'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui garantit le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne ;

attendu que des pressions considérables s'exercent déjà sur le système de santé et que la mesure législative viendrait encore alourdir le fardeau qui pèse sur le système, qui est déjà surchargé ;

attendu que le traitement involontaire créerait un dilemme éthique sur le plan médical chez les prestataires de soins de santé et augmenterait le risque de surdoses mortelles à la sortie ;

attendu qu'un tel projet de loi ne cadre ni avec les priorités énoncées dans le rapport *Stabilisation des soins de santé : Un appel à l'action urgent* de 2021 ni avec celles qui sont énoncées dans le Plan d'action interministériel visant les dépendances et la santé mentale de 2021 ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à explorer d'autres approches pour le traitement des dépendances et des troubles de santé mentale, lesquelles privilégient le traitement volontaire, abordent les déterminants sociaux de la santé et respectent les droits et la dignité des gens

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer et à mettre en oeuvre des stratégies globales pour aborder les déterminants sociaux de la santé, notamment, mais sans s'y limiter :

1. accroître l'accès à des logements appropriés et abordables ;
2. mettre en oeuvre des politiques pour lutter contre la pauvreté et les inégalités de revenu ;
3. fournir des services de soutien communautaires pour la santé mentale et le traitement des dépendances qui sont appropriés sur le plan culturel ;
4. renforcer le soutien aux personnes touchées par des traumatismes intergénérationnels, la non-conformité de genre, la neurodiversité, l'autochtonité, la racisation et d'autres obstacles intersectionnels aux soins ;
5. accroître les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances dans les prisons ;
6. établir un tribunal de la santé mentale à l'échelle de la province ;
7. mettre en place des programmes permettant à une personne de retrouver son estime d'elle-même et de reprendre un rôle actif dans la collectivité.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la séance soit levée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*
- 22, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages ;*
- 24, *Loi concernant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La séance est levée à 10 h 13.